

SERMON DE SAINT ODILON SUR LA RÉSURRECTION DU SAUVEUR

Saint Odilon est né en 961 ou 962 et il est mort dans la nuit du 31 décembre 1048 au 1er janvier 1049. Il fut béni Abbé de Cluny le 20 mai 994. Il est impossible de dater avec précision ses sermons qui ont dû être rédigés lorsqu'il était Abbé. Les plus anciens manuscrits des sermons que nous ayons datent du début du XIIème siècle.

Les chrétiens ont une confiance très sûre dans la divine promesse de la résurrection des morts. Car la Vérité l'a promise et la Vérité ne peut pas mentir. Elle est donc vraie la promesse de la vérité de la résurrection des corps, car tout ce que promet la Vérité qui ne connaît pas le mensonge, il est nécessaire qu'elle l'accomplisse dans son entier. Et pour que nous sachions avec la plus grande certitude qu'elle arrivera, le Seigneur lui-même a daigné nous montrer dans son propre corps cette résurrection des corps. Le Christ est ressuscité afin que le chrétien ne doute pas de sa résurrection à venir. Car ce qui est arrivé d'abord dans la tête suit dans le corps.

Mais nous devons savoir, frères très aimés, qu'il existe deux morts et deux résurrections. La première mort est même bipartite : l'une par laquelle l'âme pécheresse par la faute s'éloigne de son Créateur, et l'autre dans laquelle elle est rejetée de son corps par la peine après le jugement de Dieu. La deuxième mort quant à elle consiste dans la mort du corps et la punition éternelle de l'âme¹.

Ainsi par la première mort, l'âme de l'homme bon comme celle du mauvais est séparée pour un temps de son corps. Mais par la seconde mort, l'âme du seul méchant est torturée éternellement avec son corps. Les deux morts tenaient l'homme enchaîné du fait que la transgression de nature tenait chacun infecté par la propagation du péché. Mais vint le Fils de Dieu, immortel et juste, qui, afin de mourir pour nous, reçut une chair mortelle de nous. Et dans cette chair mortelle, il supporta avec patience le supplice dû au péché sans être coupable, parce qu'aucun péché ne pouvait être trouvé en lui. C'est pourquoi le Fils de Dieu accepta pour nous la seconde partie de la première mort, la mort du seul corps, par laquelle il nous a lavés et de la domination du péché et de la peine de la punition éternelle. Avec miséricorde, le Christ opère maintenant dans le monde cette résurrection en ceux qu'il exhorte à une bonne vie, en leur donnant la Foi pour qu'ils croient justement, en leur accordant la Charité pour qu'ils s'adonnent volontiers aux bonnes œuvres. Au dernier jour, il daignera les ressusciter dans leurs corps pour leur prodiguer la béatitude éternelle.

Ainsi ressuscités dans l'âme par la Foi, frères très aimés, vivons avec justice afin de ressusciter aussi à la joie éternelle dans notre corps. Sentons ce don de la première résurrection que le Christ nous a accordé avec largesse, de sorte que, alors que notre corps ressuscitera, nous méritons de régner sans fin avec le Sauveur lui-même, quand la mort sera absorbée par la victoire et qu'aux fidèles sera donnée la vraie vie et la vraie joie, comme ce même Dieu Tout-Puissant donnera à ses fidèles les royaumes célestes pour les mérites de la Foi et des bonnes œuvres, Lui qui avec le Père et le Saint-Esprit vit et règne, Dieu, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

¹ Le péché (originel) a pour conséquence la mort du corps : celle-ci est une peine infligée par Dieu à l'homme en raison du péché. Cette mort du corps est la première mort dont les deux parties sont : 1/ le péché, 2/ la mort du corps. La mort du corps entraîne à son tour la mort éternelle de l'âme en état de péché mortel (séparée de son corps, l'âme ne peut plus se repentir). Cette mort éternelle de l'âme est la deuxième mort qui consiste : 1/ dans la mort du corps, et 2/ dans la punition éternelle de l'âme.